



N° 95/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

PRÉSENTÉ

*à la suite de la mission effectuée à Chypre
du 30 septembre au 4 octobre 2013*

PAR UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-CHYPRE⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de MM. Alain BOCQUET, *Président*, Guy GEOFFROY et Marcel ROGEMONT, *députés*.

SOMMAIRE

	Pages
CARTE	5
INTRODUCTION	7
I. UNE ÎLE DIVISÉE QUI ASPIRE À LA RÉUNIFICATION	7
A. UNE DIVISION INADMISSIBLE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE....	7
B. LE MAINTIEN DE LA PAIX PAR LES NATIONS UNIES	9
C. VERS LA RÉUNIFICATION, À PETITS PAS	10
II. UN CONTEXTE STRATÉGIQUE ET FINANCIER QUI JUSTIFIE LE SOUTIEN DE LA FRANCE	14
A. UN ENJEU RÉGIONAL STRATÉGIQUE	14
B. UNE SORTIE DE CRISE FINANCIÈRE SOUS CONTRAINTE EUROPÉENNE	16
C. UN SOUTIEN DE LA FRANCE DÉTERMINANT	17
ANNEXE 1 : COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION	21
ANNEXE 2 : PROGRAMME DE LA VISITE	21

CARTE



INTRODUCTION

Une délégation du groupe d'amitié France-Chypre a séjourné à Chypre du 30 septembre au 4 octobre 2013, à l'invitation de M. Averof Neofytou, député (DISY), président du groupe d'amitié de la Chambre des Représentants de la République de Chypre, président de la commission des Affaires étrangères et européennes. La délégation, conduite par M. Alain Bocquet, député (GDR) du Nord, président du groupe d'amitié, était composée de MM. Marcel Rogemont, député (SRC) d'Ille-et-Vilaine, et Guy Geoffroy, député (UMP) de la Seine-et-Marne.

Dans une période marquée par les difficultés économiques que rencontre l'île d'Aphrodite et par la perspective d'une relance des négociations inter-chypriotes, cette visite a permis aux représentants des assemblées française et chypriote d'échanger leurs points de vue sur la situation de Chypre et d'évoquer la relation bilatérale franco-chypriote. L'ensemble des interlocuteurs de la délégation a tenu à souligner la force des liens existant entre nos deux pays. Qu'en est-il deux ans plus tard, alors que Chypre vient à peine de sortir d'un plan d'aide internationale, au prix d'une sévère politique d'austérité ?

I. UNE ÎLE DIVISÉE QUI ASPIRE À LA RÉUNIFICATION

A. UNE DIVISION INADMISSIBLE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Successivement dominée par les Grecs, les Phéniciens, les Ptolémée, les Romains, la famille des Lusignan, la République de Venise, l'île de Chypre est devenue une province de l'Empire ottoman de 1571 à 1878. Passée sous la tutelle administrative de la Grande-Bretagne, puis possession de la Couronne britannique à partir de 1925, Chypre a accédé à l'indépendance le 16 août 1960. La Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie ont été alors désignées « puissances protectrices » de ce nouvel État situé dans un carrefour stratégique de la Méditerranée orientale et peuplé de deux communautés, les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs.

Quatre siècles durant, ces deux communautés avaient cohabité de manière pacifique. A l'heure actuelle, l'île est peuplée d'environ 885 000 habitants dont 625 000 Chypriotes grecs de confession orthodoxe à 95 % et 260 000 Chypriotes turcs (près de 30 % de la population totale) majoritairement de religion musulmane.

Lors de la création de la République de Chypre, dotée d'un régime présidentiel unicaméral avec un président grec et un vice-président turc élus

respectivement par leur propre communauté, l'organisation des pouvoirs par la Constitution n'a pas été prévue au prorata démographique de chaque communauté : le président et le vice-président disposent d'un droit de veto en matière de politique extérieure et de défense, la minorité turque (alors 18 % de la population) disposant de trois ministres sur sept membres du Gouvernement, de 30 % des sièges au Parlement, dans la police et l'administration et de 40 % des effectifs de la garde nationale.

En 1964, la tentative du premier Président de la République, Monseigneur Makarios, de procéder à un aménagement constitutionnel des pouvoirs afin de réduire les prérogatives de la minorité turque a provoqué de violents combats entre les deux communautés. Il s'en est suivi l'envoi d'une force d'interposition des Nations Unies, demeurée sur place depuis et dont le mandat est renouvelé de semestre en semestre.

En juillet 1974, en réponse au coup d'État fomenté par l'extrême droite chypriote soutenue par le régime militaire d'Athènes en vue d'un rattachement de l'île à la Grèce, l'armée turque a envahi la partie nord du territoire, qu'elle occupe désormais depuis quarante-deux ans.

Des transferts de population consécutifs à cette invasion ont abouti à une séparation géographique des deux communautés, avec l'exode, d'une part, de 180 000 à 200 000 Chypriotes grecs vers le Sud de l'île et, d'autre part, le regroupement de dizaines de milliers de Chypriote turcs au Nord, constituant la « République turque de Chypre Nord » (RTCN) autoproclamée en 1983 et qui n'est reconnue, sur le plan international, que par la Turquie.

Le Nord (37,2 % du territoire), où résident 100 000 Chypriotes turcs, 40 000 soldats turcs et 120 000 colons anatoliens, échappe donc à l'autorité du gouvernement légal de la République de Chypre. Non seulement l'implantation de Turcs d'Anatolie dans le nord de l'île par le gouvernement d'Ankara a contribué à renforcer l'opposition entre les deux communautés traditionnelles, mais encore les Chypriotes turcs « de souche », minoritaires par rapport à la communauté chypriote grecque, le sont également devenus par rapport aux colons.

L'occupation a provoqué l'isolement du Nord de l'île – le seul aéroport civil internationalement reconnu étant celui de Larnaca, situé au Sud –, la dégradation de son économie et une forte dépendance économique et financière vis-à-vis de la Turquie.

La démarcation entre les deux zones, dénommée « ligne verte » mais qu'il serait plus approprié d'appeler « ligne noire », se traduit concrètement par une double rangée de fils de fer barbelés de part et d'autre d'un *no man's land*, zone tampon, qui traverse l'île, et coupe en particulier en deux le centre de la capitale, Nicosie. Située en zone occupée, port de la côte Est, la fameuse station balnéaire de Famagouste, construite à proximité de l'ancienne Salamine, est devenue une

ville fantôme, « *un paradis transformé en enfer* », selon les membres de son conseil municipal en exil que la délégation a rencontrés.

La partition de fait perdure au mépris du respect des droits individuels aussi fondamentaux que la liberté d'aller et venir, le droit de propriété – des milliers de Chypriotes ayant de fait été expropriés – dont ont été privés les citoyens dans les deux parties de l'île, sans même parler des nombreuses disparitions de personnes demeurées inexpliquées.

Au total, la République de Chypre, d'une superficie de 9 251 km², est privée de sa souveraineté sur près de 40 % de son territoire : en effet, outre les 3 335 km² occupés en zone Nord, la Grande-Bretagne dispose de deux bases militaires souveraines, d'une superficie de 256 km², soit 2,8 % du territoire.

Vingt-sept ans après la chute du mur de Berlin, une telle situation constitue une scandaleuse anomalie au cœur de l'Union européenne, dont la République de Chypre est membre depuis le 1^{er} mai 2004. Elle avait adhéré au Conseil de l'Europe en 1961.

B. LE MAINTIEN DE LA PAIX PAR LES NATIONS UNIES

L'Organisation des Nations Unies a déployé une force chargée du maintien de la paix à Chypre (FNUCHYP en français ou UNFICYP en anglais) en mars 1964¹. Depuis, elle n'est pas parvenue à résoudre le conflit, en dépit de ses nombreuses résolutions, ses missions de bons office et, d'une manière générale, ses efforts pour faciliter les négociations entre les parties.

À la suite des événements de l'été 1974, le Conseil de sécurité a adopté un certain nombre de résolutions en vue notamment d'élargir le mandat de l'UNFICYP.

Les lignes de cessez-le-feu s'étendent à travers l'île sur une distance d'environ 180 kilomètres. La zone tampon des Nations Unies, large de 20 mètres à 7 kilomètres, représente près de 3 % de la superficie de l'île. Le statu quo maintenu par la FNUCHYP dans la zone tampon est devenu un élément vital pour empêcher la reprise des hostilités. La FNUCHYP surveille constamment les lignes de cessez-le-feu et la zone tampon grâce à un réseau de postes d'observation et à des patrouilles. Ses tâches sont compliquées par l'absence d'un accord de cessez-le-feu formel. De ce fait, elle est confrontée à des centaines d'incidents d'intensité variable chaque année. Les incidents les plus graves tendent à se produire dans des zones où les lignes de cessez-le-feu sont proches, notamment à Nicosie et ses banlieues.

En outre, la Force des Nations Unies a pour mission d'encourager le déroulement d'activités normales dans la zone tampon. Ayant facilité la reprise

¹ [Résolution 186 \(1964\)](#) du Conseil de Sécurité du 4 mars 1964.

des activités agricoles, elle assiste les deux communautés sur les questions liées à l’approvisionnement en eau et en électricité entre les deux zones, favorise les contacts entre Chypriotes grecs et turcs et fournit des services d’urgence médicale à travers les lignes.

En l’absence d’un règlement politique de la question de Chypre, le mandat de la FNUCHYP a été régulièrement prorogé par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général des Nations Unies informant tous les six mois le Conseil de sécurité que, du fait de la situation sur le terrain et des événements politiques, la présence de la FNUCHYP demeurait indispensable à la fois pour maintenir le calme dans l’île et pour créer les meilleures conditions possibles pour l’exécution de sa mission.

Les deux camps ont, d’une façon générale, respecté le cessez-le-feu et le statu quo militaire. Bien que la situation demeure globalement calme, la recrudescence périodique de tensions suffit néanmoins à rappeler qu’un cessez-le-feu ne saurait être équivalent à la paix.

Depuis les événements de 1974, les Secrétaire généraux de l’ONU successifs et leurs représentants spéciaux ont, en outre, cherché à favoriser des négociations directes et indirectes entre les deux communautés dans la perspective d’un règlement global, juste et durable. L’ONU a ainsi encouragé les deux parties à adopter des mesures de conciliation : en 2003, le Nord a ouvert cinq points sur la ligne de démarcation tandis que les Chypriotes grecs ont facilité l’accès des Chypriotes turcs « de souche » à diverses administrations et services publics (délivrance de passeports, soins médicaux gratuits, facilité d’installation des entreprises).

Au tournant des années 2000, la perspective de l’adhésion de la République de Chypre à l’Union européenne a intensifié la recherche d’une solution pérenne. En 2003, le Secrétaire général de l’ONU, Kofi Annan, ayant obtenu l’accord des dirigeants sur les modalités et un calendrier de négociations, a présenté un projet d’accord global. Ce projet, dit « Plan Annan », visant à la réunification de l’île sur la base d’un système fédéral, inspiré du modèle de la Confédération helvétique, soumis le 24 avril 2004 à référendum, n’a cependant pas reçu l’aval des Chypriotes grecs (adoption au Nord à 65 % et rejet massif au Sud à 76 %)¹. Ce résultat, qui écartait une réunification immédiate de l’île, entérinait de fait l’entrée de Chypre dans l’Union européenne une semaine plus tard, en tant qu’île divisée et inégalement bénéficiaire des acquis communautaires.

C. VERS LA RÉUNIFICATION, À PETITS PAS ...

En 2008, une nouvelle initiative en vue de créer une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l’égalité politique a été prise par les Nations Unies,

¹ *L’actuel Président de la République, alors parlementaire, y était favorable contre l’avis de son propre parti, le DISY (Rassemblement démocratique).*

un accord entre les dirigeants des deux communautés, Dimitris Christofias, président de la République de Chypre nouvellement élu, membre du parti progressiste des travailleurs AKEL, communiste, et Mehmet Ali Talat, « président de la République turque de Chypre Nord », social-démocrate, intervenant le 3 septembre 2008 autour d'un processus intercommunautaire de négociations en vue d'un règlement global. Quatre ans après l'échec du référendum, la reprise des négociations directes impulsée par les deux dirigeants, permise par un contexte politique interne plus favorable, a donné un nouvel élan vers la réunification à laquelle aspirent les populations.

Depuis, l'affichage d'une volonté de parvenir à la paix et à la réunification n'a pas faibli, en dépit des alternances politiques survenues dans chaque communauté : dans la communauté turque, la victoire aux élections législatives, en avril 2009, puis présidentielle en avril 2010 du parti de l'unité nationale (UBP) qui incarne un courant nationaliste ; au sein de la communauté grecque, le changement de majorité consécutif à l'élection législative du 22 mai 2011 et l'élection présidentielle du 24 février 2013 remportées par le parti du Rassemblement démocratique (DISY). En réalité, si elle n'a pas interrompu le dialogue entre les dirigeants des deux communautés, l'arrivée à la tête de la communauté chypriote turque du dirigeant nationaliste Dervis Eroğlu, le 18 avril 2010, a toutefois pesé sur le processus. Aucun résultat tangible n'a été enregistré.

En 2012, dans le cadre des négociations en vue de parvenir à la création d'une fédération bizonale et bicommunautaire, l'évocation de questions délicates relatives, notamment, au mode de gouvernance, au recouvrement des propriétés confisquées, au sort réservé aux colons turcs s'est soldée par un échec, lors du cycle de négociations qui s'est tenu à Greentree (Etats-Unis) sous les auspices du secrétaire général de l'ONU. Après son élection en février 2013, le Président de la République de Chypre, Nicos Anastasiades, a présenté un « paquet de mesures de confiance » afin de favoriser la reprise des négociations, laquelle est intervenue en février 2014 avant d'être suspendue au mois d'octobre suivant.

En avril 2015, l'élection à la tête de la communauté turque de Mustafa Akinci, candidat de centre gauche indépendant, a relancé une dynamique positive, M. Akinci étant originaire de la même ville que le président Anastasiades et désireux comme lui, de voir aboutir la réconciliation entre les deux communautés. Depuis mai 2015, la reprise des négociations inter-chypriote à un rythme certes soutenu, sous l'égide du conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies, Espen Barth Eide, ancien ministre des Affaires étrangères de Norvège, ne s'est cependant toujours pas traduite par des résultats concrets : à titre d'exemple, les deux présidents avaient accepté l'ouverture de deux nouveaux points de franchissement de la ligne verte qui ne l'ont pas été. Ils avaient souhaité également progresser en vue de la mise en place d'un réseau commun de téléphonie et d'électricité, en vain. Aucun terrain d'entente n'a été trouvé jusqu'à présent sur les sujets qui continuent à diviser en profondeur les deux communautés, à savoir :

- la question des expropriations : en 1974, l'occupation a entraîné un « nettoyage ethnique » de fait dans l'île. Les Turcs du Sud ont rejoint le Nord, les Grecs du Nord, le Sud. Les réfugiés ont alors abandonné leurs propriétés. Plus nombreux, les Grecs, qui ont été par voie de conséquence les plus lésés, ont pour objectif la restitution de leurs biens¹. Afin d'éviter les expulsions massives qui pourraient s'ensuivre, les dirigeant de la communauté turque leur préféreraient des compensations monétaires évaluées entre 25 et 30 milliards d'euros, ce qui constitue une somme considérable au regard du produit intérieur brut de la République de Chypre (17 milliards d'euros) ;
- le devenir des « colons » : durant plus de 40 ans, nombre de Turcs du « continent » ont été incités à s'installer dans la partie Nord de l'île. Les Chypriotes grecs sont réticents à leur reconnaître la citoyenneté chypriote à part entière. Les autorités nordistes souhaitent que soit établie une règle fixe de « quatre pour un » dans la future organisation de l'île, c'est-à-dire que les Turcs représentent 20 % de la population totale. S'ils en acceptent officiellement le principe, les Chypriotes grecs demeurent néanmoins méfiants à cet égard ;
- la future organisation de l'île : l'objectif est de créer un État fédéral constitué de deux zones autonomes, l'une grecque et l'autre turque, inspiré du modèle belge. Nombre de divergences demeurent, notamment le découpage et les frontières de ces entités : les Chypriotes grecs souhaitent, par exemple, le rattachement à leur zone de la ville « nordiste » de Morphou, refusé par le dirigeant de la communauté turque. Autre sujet très sensible, la question de la station balnéaire fantôme de Varosha, au sud de Famagouste. Cette station, construite au début des années 1970, a été abandonnée en 1974. La question de la répartition des compétences notamment fiscales entre les deux entités est également prégnante. Par ailleurs, quelle serait la dévolution de la présidence de la République ? Serait-t-elle exercée de manière tournante ainsi que le prévoyait le plan Annan en 2004 ?
- le problème des « garanties » : une partie de la population turque demeurant très attachée au lien avec la République de Turquie, le dirigeant de cette communauté souhaite que l'accord qui serait signé soit garanti par la Turquie. La partie chypriote grecque n'entend pas revenir à la situation d'avant 1974, qui placerait de fait l'île sous la protection d'une puissance tutélaire, qu'elle soit turque ou hellénique. C'est en effet au nom de la garantie des accords passés que la Turquie était intervenue en 1974. Le gouvernement chypriote grec privilégie donc, dans l'hypothèse d'un accord, une garantie qui lui paraît plus protectrice, de l'Union européenne ou de l'ONU.

¹ Ils détenaient environ 80 % des propriétés dans la partie Nord de l'île.

Bien que les dirigeants des deux communautés poursuivent leur dialogue, les résultats des élections législatives à la *Vouli antiprosopon*, chambre unique du Parlement, du 22 mai 2016, font désormais peser une incertitude sur l'espoir du « *kripriako* », c'est-à-dire la réunification, d'ici la fin de l'année 2016.

En effet, le renouvellement de la Chambre des Représentants ne s'est pas traduit par une progression des deux principaux partis de gouvernement, favorables à la réunification, le parti majoritaire DISY (centre droit) et son opposant le parti AKEL (communiste) : ils ont chacun régressé en voix comme en sièges par rapport aux élections précédentes de mai 2011 (perte respective de 2 et 4 sièges) même si le parti du Président de la République conserve la majorité. À l'inverse, le scrutin a été caractérisé par une progression historique de l'abstention : alors même que le vote est obligatoire à Chypre, le taux de participation, de 66,49 %, n'a jamais été aussi bas.

D'autre part, pour la première fois depuis l'indépendance de l'île en 1960, ce scrutin a donné lieu à un très fort éparpillement des voix se traduisant par l'élection d'un Parlement fragmenté et de représentants du Front national populaire (ELAM), parti nationaliste, populiste et opposé à la réunification telle qu'elle semble se dessiner. Ce parti s'inspire du parti grec d'extrême droite Aube dorée. La percée d'autres mouvements ou micro-partis, hostiles aux négociations et aux nécessaires concessions qui devront être faites à la partie turque, a été également constatée.

À l'heure actuelle, la Chambre des Représentants compte 80 sièges, dont 56 (70 %) sont pourvus par les électeurs grecs tandis que 24 (30 %) réservés à la communauté turque demeurent vacants ; ils n'ont donc pas été renouvelés le 22 mai dernier. Trois sièges sont réservés par la Constitution à des représentants des trois minorités religieuses de l'île (arméniens, maronites et catholiques romains) élus par les seuls membres de ces communautés. Chacune d'entre elles compte environ 5 000 membres.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
ISSUE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 22 MAI 2016

Partis politiques	Nombre de voix obtenues	Suffrages exprimés (en %)	Nombre de sièges
Rassemblement démocratique (DISY)	107 824	30,68	18
Parti progressiste des travailleurs (AKEL)	90 206	25,67	15
Parti démocratique (DIKO)	50 924	14,49	8
Mouvement pour la social-démocratie (EDEK)	21 730	6,18	4
Alliance des citoyens (SP)	21 109	6,01	3
Solidarité (KA)	18 424	5,24	3
Parti vert – Coopération citoyenne (KO-SP)	16 915	4,81	3
Front national populaire (ELAM)	13 041	3,71	2
10 autres micro-partis	7 129	3,21	0
Sièges réservés aux minorités religieuses (*)			3

(*) Catholiques, arméniens, chrétiens maronites

Source : http://www.ekloges.gov.cy/English/PARLIAMENTARY_ELECTIONS_2016/Islandwide

II. UN CONTEXTE STRATÉGIQUE ET FINANCIER QUI JUSTIFIE LE SOUTIEN DE LA FRANCE

A. UN ENJEU RÉGIONAL STRATÉGIQUE

Par ailleurs, l'évolution de l'île ne peut s'abstraire du contexte géopolitique troublé du bassin oriental de la Méditerranée. Compte tenu de sa position géographique, de sa proximité du Moyen-Orient et notamment de la Syrie (distante de 100 kilomètres environ), les enjeux de la réunification dépassent les deux communautés de Chypre.

La Turquie détient sans aucun doute l'une des clés de l'évolution de la négociation intra-communautaire. La réouverture du dossier d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE), consécutif à l'accord sur la maîtrise des flux de migrants conclu le 18 mars 2016 entre l'UE et ce pays, relance la procédure de négociation de son adhésion. Pour autant, cette procédure ne progressera pas tant que persistera le statu quo à Chypre. La République de Chypre met en effet son veto sur plusieurs chapitres d'adhésion d'un pays qui ne la reconnaît pas. Néanmoins un décret promulgué le 3 mai 2016 par la Turquie met en œuvre la réciprocité totale de l'exemption de visas pour les ressortissants des vingt-huit pays de l'UE, Chypriotes inclus, prévue par l'accord du 18 mars. Ce décret comporte implicitement une part de reconnaissance de Chypre. Moyennant un assouplissement sur les concessions nécessaires à la réunification, la Turquie pourrait avancer sur la voie de l'adhésion. Le souhaite-t-elle réellement ?

En pratique, le gouvernement issu du parti du président Recep Tayyip Erdoğan, AKP, qui dispose de la majorité absolue au Parlement depuis novembre 2015, a une attitude ambiguë. Au lendemain même du sommet de mars 2016 entre l'UE et la Turquie, le Premier ministre turc, Ahmet Davutoğlu, a fait savoir que son pays ne reconnaîtrait pas le gouvernement chypriote.

Par ailleurs, la question chypriote doit être appréhendée dans le jeu géopolitique régional, en particulier dans le contexte de la guerre en Syrie. Les relations entre la Turquie et la Russie se sont passablement refroidies depuis l'affaire de l'avion Su-24 russe abattu le 24 novembre 2015 dans l'espace aérien turc. Or, la République de Chypre a de nombreuses affinités avec la Russie. Les riches russes y sont nombreux, le tourisme russe y a connu un réel essor et le Président Anastasiades a négocié en début d'année de nouveaux investissements russes¹ en contrepartie de conditions d'accès facilités aux ports chypriotes pour la marine russe. Chypre est une base arrière importante pour la base militaire russe de Tartous en Syrie, proche des côtes chypriotes. Cette île est donc stratégique pour la Russie, comme pour la Turquie. Dans un contexte de tensions grandissantes entre les gouvernements de Moscou et d'Ankara, opposés dans le conflit syrien, en particulier sur le sort à réserver au président syrien Bachar Al-Assad, il n'est pas surprenant que la Turquie soit peu disposée à replier ses installations militaires de la partie Nord.

Malgré sa taille réduite, la République de Chypre, havre de paix dans une région du monde en proie aux guerres depuis plus d'un demi-siècle, entretient de bonnes relations avec Israël et peut jouer un rôle majeur en Méditerranée orientale.

En outre, à moyen terme, on peut s'attendre à ce que les perspectives de ressources dégagées par le potentiel gazier de la zone économique exclusive de Chypre, au large de ses côtes orientales, suscitent des convoitises, surtout dans une région aussi sensible que le Proche-Orient.

Ce potentiel gazier offshore a fait en effet l'objet d'une campagne d'exploration à compter de septembre 2011, menée par la société américaine Noble Energy. Les premières estimations indiquaient l'existence possible d'un gisement dorénavant dénommé Aphrodite, contenant plus de 127 milliards de mètres cubes de gaz, soit l'équivalent de 150 à 200 années de consommation de Chypre ou la moitié des importations annuelles de l'Union européenne. En 2013, les compagnies française Total et israéliennes Delek Drilling et Avner Oil and Gas, ont notamment obtenu des droits d'exploration respectivement de gaz et de pétrole au large des côtes sud de Chypre.

C'est dans ce contexte que s'est inscrite la décision précédemment évoquée du président Anastasiades, en octobre 2014, de suspendre les discussions inter-chypriotes relatives à la réunification, en réaction à l'annonce par la

¹ Les Russes y apprécient notamment la faiblesse du taux d'imposition sur les sociétés (12,5 %).

Turquie¹ de l'envoi d'un navire dans la zone économique exclusive de Chypre pour sonder les ressources en gaz naturel dans un secteur de prospection que la République de Chypre avait attribué l'année précédente au consortium italo-coréen ENI-KOGAS, lors du lancement de la deuxième campagne d'exploration. En février 2016, le gouvernement chypriote a autorisé une troisième campagne de délivrance de permis de forage de ses gisements offshore de gaz naturel en eaux profondes.

Depuis cinq ans, la perspective de pouvoir éventuellement se libérer de sa grande dépendance énergétique domestique et de devenir exportateur donne naturellement à Chypre beaucoup d'espoir. En effet, si les opérations en cours et à venir se révélaient fructueuses, Chypre se placerait non seulement au premier plan régional en matière de fourniture de gaz mais encore elle pourrait alimenter l'Europe, le gouvernement ayant évoqué à cet effet la possibilité de s'associer avec la Grèce et Israël pour construire un gazoduc spécialement destiné à alimenter les pays de l'Union.

B. UNE SORTIE DE CRISE FINANCIÈRE SOUS CONTRAINTE EUROPÉENNE

Entrée en récession en 2009, l'économie chypriote, jusqu'alors prospère, a été confrontée à une crise économique et financière majeure, qui a en particulier touché l'industrie, la construction et les services financiers. Victime de son succès, le système bancaire, dont la croissance avait été très rapide, a manqué être emporté par les dégâts collatéraux de la crise grecque et s'est trouvé au bord de la faillite en mars 2013.

Si la solidarité communautaire s'est exercée rapidement, elle a été à tout le moins brutale : en avril 2013, la « troïka » (FMI, Union européenne et Banque centrale européenne) a ainsi accordé à Chypre un plan d'aide internationale d'un montant de 10 milliards d'euros sous réserve de la mise en place par le gouvernement d'un assainissement des finances publiques et de plusieurs réformes draconiennes (coupes dans les rémunérations des personnels de la fonction publique et diminution du montant de leurs pensions, augmentation de taxes, dont la TVA, hausse des charges sociales, etc.). Les contreparties ont été durement vécues par la population, frappée par un taux de chômage de 17 % en 2013 contre 3 à 4 % depuis l'entrée dans l'UE, par des prélèvements sur les dépôts bancaires, ainsi que par un relatif reflux du tourisme, qui constitue traditionnellement une ressource importante. Le PIB a reculé de près de 10 % en 2013.

Le secteur bancaire a également dû effectuer des réformes structurelles compte tenu notamment de la part des créances douteuses (qui représentaient 58 %

¹ À l'issue des premières prospections, aucun indice prometteur n'est apparu, en revanche, dans la vaste zone off-shore qui borde les rivages méditerranéens de la Turquie. À l'inverse au large des côtes israéliennes, après l'entrée en production en 2013 d'un premier gisement, dont les réserves sont estimées à 283 milliards de m³ de gaz, un second encore plus important devrait entrer en production au cours de l'année 2016.

des prêts bruts fin 2014) et de l'importance de la spéculation financière. Il était indispensable de procurer des liquidités au système bancaire et des financements à l'économie réelle, de procéder à d'importantes recapitalisations et de réduire la dépendance de celui-ci à l'égard de l'Eurosystème.

Ayant fait une application scrupuleuse du plan défini par la « troïka », Chypre a retrouvé la croissance en 2015 (1,4 %) après trois années de récession. Elle est officiellement sortie de ce programme le 31 mars 2016 après avoir utilisé 7,5 des 10 milliards d'euros d'aide internationale. Le déficit public du pays s'élève désormais à 1 % du PIB (contre 8,9 % en 2014) et l'île peut, de nouveau, se financer sur les marchés internationaux. Il n'en demeure pas moins que le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat est désormais inférieur de 15 % à la moyenne de l'Union européenne alors qu'il lui était supérieur de 3 % il y a cinq ans.

En conséquence, la perception de l'UE a évolué avec cette crise : l'opinion très favorable jusqu'alors s'interroge désormais sur les bienfaits de l'adhésion à la zone euro, l'ensemble des partis politiques, à l'exception du DISY, s'élevant contre la politique d'austérité menée au cours des cinq dernières années. Au cours de la campagne électorale de 2016, certaines forces politiques ont même promis, dans leur programme, la sortie de l'Union européenne. Si les résultats des élections législatives du 22 mai 2016 ne vont pas aussi loin, ils reflètent toutefois la percée de l'euroscepticisme.

Aussi, après avoir fait la démonstration de sa force de contrainte économique, le moment est venu pour l'Union européenne de se montrer active dans le règlement de la question politique chypriote en faveur du respect des droits fondamentaux, de la paix et des libertés qui constituent les valeurs de principe de l'Europe. Il convient ainsi d'apporter sans délai un soutien concret aux négociateurs des deux communautés afin d'aider Chypre à sortir de l'impasse où elle se trouve depuis quarante-deux ans, en vue de sa réunification. Tel est le souhait de nos amis chypriotes et tel est aussi le vœu de la délégation du groupe d'amitié.

C. UN SOUTIEN DE LA FRANCE DÉTERMINANT

À l'inverse d'une solidarité européenne sous conditions, le soutien apporté traditionnellement par la France à la République de Chypre, ne s'est pas démenti depuis 1974. L'intervention de l'armée turque au cours de l'été 1974 fit l'objet d'une sévère condamnation de la part du Gouvernement français, à l'origine des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui exigeaient un cessez-le-feu immédiat et le retrait des troupes étrangères. La France s'est empressée de condamner la proclamation d'indépendance de « la République turque de Chypre Nord » du 15 novembre 1983, déclarée nulle et non avenue par le Conseil de sécurité. Désormais, la France, exprimant son refus du statu quo, appuie au sein de cette instance les efforts de la République de Chypre dans sa recherche, avec la communauté chypriote turque, d'une solution juste et durable, sous la forme d'une

fédération bizonale et bicommunautaire, conformément à ses résolutions et dans le respect du droit communautaire.

De fait, la France a également apporté un soutien constant à l'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne, devenue effective le 1^{er} mai 2004. Après avoir soutenu l'entrée de la Grèce, elle a su convaincre ses partenaires européens d'admettre dans leurs rangs un pays divisé et occupé¹.

Sur le plan politique, la proximité s'est traduite par l'instauration, dès 2005, d'un dialogue renforcé sur les questions d'intérêt commun et par des visites et entretiens bilatéraux réguliers, au plus haut niveau de l'État, les dernières rencontres entre les deux Présidents de la République intervenant notamment en 2012, 2013, 2015 ; les ministres des affaires étrangères s'étant rencontrés à Paris en 2014. Un accord bilatéral relatif à la coopération de défense est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

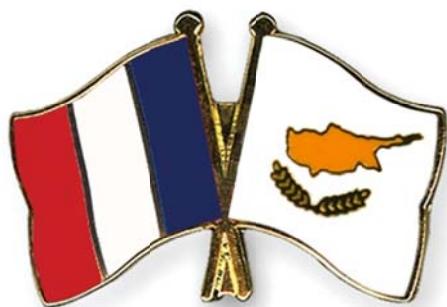
Au sein du Parlement chypriote, le groupe d'amitié Chypre-France, traditionnellement présidé par le président de la commission des affaires étrangères et européennes, est l'un des plus actifs des groupes d'amitié bilatéraux que compte la Chambre des Représentants. Par ailleurs, des liens très étroits ont été tissés entre des collectivités locales, depuis la création du premier jumelage, en 1977, entre Combs-la-Ville dont M. Guy Geoffroy, membre actif du groupe d'amitié est actuellement maire, et Idalion ou Dali.

À la suite de l'adhésion de Chypre à l'UE, la France a amélioré sa présence économique en développant ses investissements directs et en renforçant ses exportations. Les investissements directs étrangers français ont nettement progressé. Presque tous les secteurs sont représentés : assurances (CNP), banques (BNP-Paribas), grandes surfaces (Carrefour), environnement (EDF Énergies Nouvelles a créé une filiale pour développer des parcs éoliens, Stereo-Iacovou pour les eaux usées), le luxe (Louis Vuitton), l'agro-alimentaire (Le Sommelier, French Depot), et les constructions et infrastructures. Dans ce dernier secteur, Bouygues, Egis et la Chambre de commerce et d'industrie de Nice-Côte d'Azur détiennent 42 % du consortium Hermes Airports Ltd pour la construction et la gestion pendant vingt-cinq ans des aéroports internationaux de Larnaka et de Paphos. D'un montant de 650 millions d'euros, cet investissement est sans précédent. La France confirme sa place dans les dix premiers fournisseurs de l'île et dégagé un excédent commercial de 272 millions d'euros avec Chypre en 2014.

Au regard des enjeux politiques de l'île, de sa place géostratégique dans l'Est de la Méditerranée et des perspectives économiques, la présence culturelle de la France constitue également un atout précieux. De ce point de vue, la République de Chypre entretient avec la France des liens privilégiés, qui reposent notamment sur un accord de 1969. Cet État membre du Commonwealth britannique est devenu membre associé de l'Organisation internationale de la

¹ Conformément à l'article 238 du Traité de Rome, un accord d'association entré en vigueur le 1^{er} juin 1973 avait établi auparavant l'association permanente de Chypre à la Communauté économique européenne.

francophonie en 2006. Obligation est ainsi faite aux élèves chypriotes d'étudier dans l'enseignement secondaire la langue française, en plus de l'anglais. À la rentrée 2012, l'ouverture du lycée franco-chypriote trilingue (français, grec, anglais), créé à partir de l'École française Arthur Rimbaud, a constitué une avancée importante du point de vue linguistique. Ce lycée, qui compte aujourd'hui près de 250 élèves de la maternelle à la classe de terminale, prépare au baccalauréat français et à « l'apolyterio » chypriote. Il donne accès aux universités françaises, chypriotes et grecques. Il a pour ambition de contribuer à faire de Chypre un lieu d'éducation d'excellence en Méditerranée orientale, pour attirer également d'autres élèves que les Chypriotes et les Français. Le lycée franco-chypriote constitue également une garantie pour assurer la relève de la génération vieillissante des étudiants chypriotes venus étudier en France au lendemain des événements de 1974 et pérenniser le réseau francophone et francophile.



ANNEXE

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

M. Alain Bocquet, député (Gauche démocratique et républicaine) du Nord, président du groupe d'amitié

M. Marcel Rogemont, député (Socialiste, républicain et citoyen) d'Ille-et-Vilaine

M. Guy Geoffroy, député (Les Républicains) de Seine-et-Marne.

PROGRAMME DE LA VISITE

Mardi 1^{er} octobre 2013

- | | |
|---------|---|
| 10 h 00 | Visite de la commune de Dali.
Rencontre avec M. Leondios Kallenos, maire de Dali et des membres du conseil municipal
Visite du site archéologique et du Musée d'Idalion |
| 16 h 00 | Visite du Musée « Thalassa » à Ayia Napa |
| 18 h 00 | Rencontre au village de Dérynia avec des membres du Conseil municipal de Famagouste
Visite du centre culturel de Famagouste |

Mercredi 2 octobre 2013

- | | |
|---------|--|
| 9 h 00 | Visite du musée archéologique de Nicosie |
| 10 h 00 | Entretien avec M. Yiannakis L. Omirou, Président de la Chambre des Représentants |
| 11 h 00 | Entretien avec M. Nicholas Papadopoulos, président de la commission des finances et du budget, et des membres de la commission |

- 12 h 00 Entretien avec M. Averof Neofytou, président du groupe d'amitié Chypre – France, président de la commission des affaires étrangères et européennes, et des membres du groupe d'amitié et de la commission
- 13 h 30 Déjeuner offert par M. Averof Neofytou, président du groupe d'amitié Chypre – France
- 15 h 30 Rencontre avec M. Constantinos Yiorkadjis, maire de Nicosie
Visite de la rue Ledras, en compagnie d'un membre du conseil municipal
- 18 h 00 Réception offerte par Son Exc. M. Jean-Luc Florent, ambassadeur de France auprès de la République de Chypre

Jeudi 3 octobre 2013

- 9 h 30 Visite de l'école franco-chypriote
Entretien avec M. Olivier Sadok, directeur de l'école
- 11 h 00 Entretien avec M. Ioannis Kassoulides, ministre des affaires étrangères
- 12 h 00 Entretien avec M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre
- 13 h 00 Déjeuner avec des membres de la Chambre des Représentants francophones
- 14 h 30 Visite du Musée Byzantin
Visite de la vieille ville de Nicosie
- 16 h 00 Visite de la zone tampon de Nicosie avec la force spéciale de l'ONU
-